

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 32 (1995)
Heft: 1237

Rubrik: Impressum

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pas une pilule magique

(vb) La pilule abortive RU 486, qui sera bientôt introduite en Suisse, pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses, puisqu'elle ne résout évidemment en rien la question de l'avortement.

Les cantons qui appliquent de la manière la plus libérale une loi fédérale toujours très restrictive verront leurs hôpitaux et cabinets médicaux proposer un vrai choix aux femmes. C'est l'argumentation de beaucoup de femmes médecins, de conseillères en planning familial et des organisations féminines, sauf les démocrates chrétiennes, opposées à la libéralisation de l'avortement. Un choix entre la technique de l'aspiration sous narcose, qui se pratique actuellement, nécessitant une hospitalisation (précédée de l'autorisation ou avis conforme de deux médecins), et l'ingestion de la pilule abortive (qui nécessitera aussi un avis conforme), sous contrôle médical, et qui se fait de manière ambulatoire. Il faut dire ici qu'entre la pilule du lendemain (le lendemain d'un rapport sans contraceptif), destinée à provoquer des règles, et la pilule abortive, bien des femmes confondent!

Les femmes ne désirant pas «surmédicaliser» un avortement choisiront la méthode moins «lourde» de la pilule (qui nécessite bien sûr consultations et suivi médical); celles qui préfèrent le «confort» d'une intervention sous narcose, la méthode habituelle.

Derrière ces guillemets se cache pourtant un autre choix; celui d'une plus grande implication de la femme qui avorte. Il faut savoir que la pilule abortive provoque des maux de ventre et des contractions, généralement douloureuses. Qu'expulser un fœtus même de sept semaines n'est pas un acte très réjouissant. Enfin, ceux qui voient dans la pilule RU 486 une possibilité d'abaissement des coûts de l'avortement devront peut-être déchanter. Pour ce gynécologue, les curetages (donc des interventions médicales) après une prise de RU 486 sont assez nombreux. De surcroît, cette méthode n'est pas unanimement prônée. La Hollande, par exemple,

n'en a pas voulu.

Quelle sera l'attitude de la médecine publique et privée, avec l'introduction de la pilule RU 486, dans les cantons ruraux et catholiques, où l'on n'obtient pas facilement une autorisation d'avorter?

Le «tourisme gynécologique» continuera-t-il? Cette nouvelle méthode, qui nécessite d'intervenir tout au début de la grossesse, sortira-t-elle le débat sur l'avortement de l'enlisement fédéral? On attend de voir le traitement que le Parlement réservera à l'initiative parlementaire Herring (solution des délais; 3 mois) qui doit être soumise aux députés d'ici deux ans maximum.

Certains trouveront peut-être le parallèle non *politically correct*: mais défendre fermement le principe du droit à l'avortement pour les femmes (puisque l'on ne peut faire autrement), ne dispense pas de s'interroger sur l'autre aspect du problème, la contraception. Il y a encore 12 000 avortements en Suisse. Presque tous sont des manques ou des échecs contraceptifs. La plupart des avortements ont trait à des relations sexuelles entretenues depuis quelques mois seulement, constatent les praticiens concernés.

Or, qui dit contraception dit aussi, inmanquablement, prévention sida. Voilà qui dessine un grand point d'interrogation. ■

ORDINATEURS

La Suisse championne européenne de la «bécane»

(vb) Avec 22 ordinateurs personnels pour cent habitants, la Suisse est le pays le plus informatisé d'Europe. La Norvège occupe le deuxième rang de ce classement mondial établi par le European Information Technology Observatory: 19 habitants par cent possèdent un ordinateur. Suivent le Danemark (17), la Suède (16), les Pays-Bas (15), la Grande-Bretagne (13). L'Allemagne et la Finlande se situent exactement dans la moyenne européenne avec 12 ordinateurs pour cent habitants. Viennent ensuite la Belgique (11), la France (10), l'Autriche (9), l'Italie et l'Espagne (7). La comparaison de la densité informatique fait ainsi apparaître un écart entre les pays du nord et les pays du sud de l'Europe.

Seuls les Etats-Unis sont plus informatisés que la Suisse. On y recense 30 ordinateurs personnels pour cent habitants. Au Japon, pays du high tech par excellence, les ordinateurs personnels sont encore peu répandus, puisqu'on n'en compte que 8 pour 100 habitants. ■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédactrice:
Valérie Bory (vb)
Ont également collaboré à ce numéro:
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Jérôme Meizoz
Charles-F. Pochon (cfp)
Composition et maquette:
Valérie Bory,
Françoise Gavillet
Secrétariat: Murielle Gay-Crosier Marciano
Administrateur-délégué:
Luc Thévenoz
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens
Abonnement annuel:
85 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1
case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9

La dernière édition de *Solidarité*, journal de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière, consacre deux pages aux 50 ans du «Centro educativo italo-svizzero» de Rimini, auquel Margherita Zoebeli a consacré toute son énergie (DP 1235). Le directeur du Centre rappelle que la municipalité avertit chaque année que c'est une location provisoire. Or, elle dure depuis un demi-siècle.

L'hebdomadaire satirique alémanique *Nebelspalter* deviendra mensuel l'an prochain. Nécessités économiques obligent.